



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Lyon, le

14 FEV. 2008

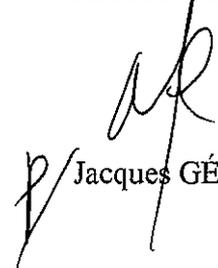
Affaire suivie par : Pascale PREVEIRAULT
Réf : N° 07/08 NG
Téléphone : + 33 (0)4.72.61.63.10
Télécopie : + 33 (0)4.72.61.66.25
e-mail : pascale.preveirault@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, en retour, un exemplaire original signé de « l'arrangement administratif » visant la consultation de la Suisse dans le cadre de l'application de la Directive cadre sur l'eau de l'Union européenne par la France, dans le bassin versant du Doubs et les bassins mineurs le jouxtant.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur de bassin
Rhône-Méditerranée


p/ Jacques GÉRAULT

Monsieur Willy GEIGER
Sous-Directeur de l'Environnement
Office Fédéral de l'Environnement,
des Forêts et du Paysage
CH - 3003 BERNE